

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DSIN 2 –Convention relative à la mise en œuvre d'un espace numérique de travail au bénéfice des usagers de l'École du Breuil - approbation signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un espace numérique de travail au bénéfice des usagers de l'École du Breuil ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention relative à la mise en œuvre d'un espace numérique de travail au bénéfice des usagers de l'École du Breuil ;

Article 2 : Les dépenses résultant de cette convention seront imputées aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris des années 2020 et suivantes

Article 3 : Les recettes résultant de cette convention seront constatées aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris des années 2020 et suivantes ;

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO